



NOTE ACHILLE PLF 2026

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) sera doté en PLF pour 2026 d'un budget de 5 Md€ en crédits de paiement (hors programmes 370 et 384).

A l'instar des autres administrations et opérateurs de l'Etat, le MEAE participe à l'effort de redressement des comptes publics, ce qui se traduit par une stabilisation des crédits alloués à l'action extérieure de l'Etat et une diminution de l'aide publique au développement. Le MEAE contribue également aux travaux de refondation de l'action publique qui conduisent à réinterroger l'efficacité et la sobriété de nos dépenses. Il a également opéré des choix, dans une logique d'optimisation de l'impact pour les Français, qui lui permettront de poursuivre la mise en œuvre de l'Agenda de la transformation et de conduire ses projets prioritaires.

Au sein de la mission budgétaire « Action extérieure de l'Etat », le programme 105 permettra d'acquitter nos contributions aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix et de poursuivre les investissements dans les domaines du numérique, de l'immobilier et de la sécurité diplomatique. Ils porteront également l'organisation des deux sommets majeurs prévus en 2026, le sommet du G7 dont la France assurera la présidence ainsi que le sommet *Africa Forward*.

En matière consulaire, le programme 151 disposera de crédits renforcés pour les projets de modernisation (dématérialisation de l'état civil, vote par internet, Service France consulaire...). En matière de diplomatie culturelle et d'influence, les crédits du programme 185, en baisse de 7% par rapport à la LFI 2025, permettront néanmoins de préserver notre action en soutien au réseau culturel, au moyen de dotations reconduites au niveau de 2025 pour les établissements à autonomie financière et les alliances françaises.

Au sein de la mission budgétaire « Aide publique au développement », les crédits du programme 209 s'élèvent à 1,54 Md€, soit une baisse de 435 M€ en CP par rapport à la LFI 2025. Cet effort est réparti sur l'ensemble du programme, de façon à préserver nos actions prioritaires, dont les moyens de coopération bilatérale.

Le programme 384, mis en place en 2025, conserve l'ensemble des moyens alloués au Fonds de solidarité pour le développement (FSD) depuis 2017 (738 M€). Les contributions du MEAE en matière de santé, d'éducation et de diplomatie féministe, égalité de genre et droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR) y sont regroupées, ainsi qu'une partie des contributions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement, en complément des crédits des programmes 110 et 209.

I- Mission « Action extérieure de l'Etat »

La mission budgétaire « Action extérieure de l'État » regroupe les crédits d'intervention politique, de fonctionnement et d'investissement, numériques, de sécurité et de personnel du ministère (P105), les crédits d'action consulaire (P151) et de diplomatie culturelle et d'influence (P185). Elle s'élève à 3,457 Md€ en crédits de paiement (CP), dont 2,071 Md€ hors dépenses de personnel (HT2). La dotation de ces crédits HT2 est en légère baisse par rapport aux niveaux inscrits en LFI 2025 (2,117 Md€ en CP).

1) Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » - masse salariale et emplois

Les dépenses de personnel du ministère représentent 1 181,6 M€ (hors contributions au CAS « Pensions »), soit 19% du budget total du ministère hors CAS, en hausse de 3% par rapport à la LFI 2025.

Ce plafond de dépenses intègre :

- le transfert correspondant à la réintégration au sein du ministère des armées des postes « personnel de soutien du MINARM auprès du réseau de l'État à l'étranger » (12 ETP) ;
- la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) ;
- une provision au titre des effets change (impact de l'inflation future sur la rémunération à l'étranger) à hauteur de 12 M€.

En outre, le CAS pensions augmente principalement du fait de la hausse de 4 points du taux de la contribution employeurs des fonctionnaires civils au CAS pensions, qui passe de 78,6% à 82,6%.

	LFI 2025	PLF 2026	Évolution
Total titre 2	1 339 439 190	1 385 974 708	+3,5%
<i>Dont HCAS</i>	1 146 585 423	1 181 598 669	+3%
<i>Dont CAS</i>	192 853 767	204 376 039	+5,3%

Le plafond d'emplois est porté à 13 941 emplois équivalents temps plein travaillé (ETPT). Par ailleurs, le PLF 2026 prévoit un schéma d'emplois nul. Enfin, aucune mesure catégorielle ne sera mise en œuvre en 2026.

2) Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » - hors dépenses de masse salariale

Le programme 105 hors titre 2 regroupe les moyens de l'action diplomatique de la France ainsi que ses crédits de fonctionnement. Il regroupe également une grande part des contributions versées par la France aux organisations internationales. Le PLF 2026 prévoit un budget HT2 de 1 311,7 M€ en crédits de paiement, soit une dotation en très légère augmentation par rapport aux niveaux de 2025 (+1,2 M€).

En 2026, une large part des crédits du programme reste consacrée au renforcement de l'influence de la France dans le monde. Les crédits dédiés aux contributions internationales et aux opérations de maintien de la paix (CIOMP) ainsi qu'aux contributions européennes, s'élèvent à 768 M€. Ces crédits sont en légère baisse de 35 M€ par rapport à la LFI 2025. Cette contraction résulte notamment de la baisse de la quote-part de la France au budget régulier de l'ONU et aux OMP. Le budget prévisionnel de la Facilité européenne pour la paix (104,1 M€) ainsi que les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense sont maintenus au niveau de la LFI 2025.

La direction du protocole bénéficie d'une hausse de 6,6 M€ de crédits par rapport à la LFI 2025 et voit sa dotation portée à 35,2 M€. 27,5 M€ de crédits exceptionnels permettront d'assurer la part du financement du MEAE aux grandes conférences internationales qui se tiendront en 2026, le sommet du G7 (20 M€) prévu à Evian les 14-16 juin, dont la France assure la présidence, et le sommet *Africa Forward* qui se tiendra à Nairobi (7,5 M€).

Les crédits du programme 105 pour 2026 permettront également d'assurer la protection de nos compatriotes, en reconduisant les crédits du centre de crise et de soutien à leurs niveaux de 2025, et de renforcer notre stratégie en matière de communication stratégique. La direction de la communication et de la presse sera ainsi dotée d'un budget rehaussé de 10 M€ (soit 16,5 M€ au total) afin de renforcer nos moyens dans le domaine de la lutte informationnelle, conformément aux conclusions de la Revue nationale stratégique.

Les crédits alloués à notre ministère permettent de soutenir le fonctionnement quotidien de l'administration centrale et du réseau de nos ambassades et consulats. Les crédits des moyens des postes à l'étranger seront rehaussés de 2,5 M€ pour porter leur enveloppe globale à hauteur de 110,9 M€, afin de prendre en compte les effets de l'inflation dans le monde, qui est plus du double de l'inflation française. Les crédits liés à la sécurisation de nos emprises à l'étranger sont réhaussés de 5 M€ (soit 70,1 M€) pour assurer le renforcement de la sécurité passive de nos ambassades, notamment en situation de crise, et couvrir les hausses des contrats de gardiennage, en France et à l'étranger, en augmentation constante ces dernières années. Les moyens dédiés à la sécurité en administration centrale seront maintenus à 13,6 M€.

Les moyens de la direction du numérique s'établissent à 60 M€, en hausse de 5 M€ par rapport à la LFI 2025. Ces crédits supplémentaires permettent d'assurer le développement des outils d'intelligence artificielle propres au ministère, d'amorcer la mise en œuvre de la feuille de route du Premier Ministre « SecNum Etat 2026-2028 » afin de répondre aux enjeux de cybersécurité et de couvrir la refonte du système d'information des ressources humaines.

Par ailleurs, les moyens alloués à la direction des ressources humaines sont maintenus à hauteur de la LFI 2025 (18 M€). Ces crédits permettent de poursuivre le déploiement de l'Académie diplomatique et consulaire qui proposera en 2026 une offre renouvelée de formations et de mettre l'accent sur le renforcement du lien entre la diplomatie et nos concitoyens (notamment par la mise en place de la réserve diplomatique et l'organisation d'une nouvelle édition de la Fabrique de la diplomatie, après le grand succès de la première édition en septembre dernier). Ils consolident également les dispositifs d'amélioration du quotidien des agents, à travers les crédits de la délégation à la solidarité et à l'engagement.

Enfin, les crédits alloués aux dépenses d'immobilier de l'administration centrale et de notre réseau sont en légère hausse (+7,5 M€) en 2026. Cette dotation de 115,8 M€ permet de maintenir des moyens suffisants pour poursuivre l'entretien indispensable du parc immobilier, notamment à l'étranger, et de réaliser des opérations retardées ou suspendues en 2025, du fait de la période des services votés. Les crédits supplémentaires permettent notamment de réaliser ou de poursuivre des opérations de gros entretien et de transition écologique de nos emprises.

A partir du 1^{er} janvier 2026, la nomenclature budgétaire du programme 105 évoluera substantiellement pour ce qui concerne les lignes consacrées aux contributions aux organisations internationales et aux opérations de maintien de la paix. Cette nouvelle présentation vise à renforcer la lisibilité des objectifs poursuivis au travers du soutien apporté par la France aux organisations internationales. Elle met ainsi en lumière la finalité de la dépense en cohérence avec les objectifs stratégiques assignés au programme 105 visant à œuvrer pour la paix et la sécurité internationale et à promouvoir le multilatéralisme, y compris au sein des institutions européennes.

3) Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »

Le programme 151 regroupe les moyens de l'action consulaire et d'assistance aux Français à l'étranger. En 2026, la dotation du programme s'établit à 153,8 M€ en CP.

Ces crédits intègrent une économie de 1,5 M€ à l'échelle du programme par rapport à la LFI 2025. L'enveloppe des bourses scolaires diminue au global de -4,9 M€ par rapport à la LFI 2025 pour atteindre 104, 5 M€, cette diminution étant justifiée par la baisse tendancielle du nombre de boursiers observée depuis 2022. Les crédits consacrés à l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap est rehaussée de 0,5 M€, en réponse aux besoins croissants en matière d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'enveloppe allouée aux affaires sociales connaît également une légère diminution de 0,7 M€ pour atteindre 19,5 M€. Elle intègre la préservation de la dotation des aides sociales (15,2 M€) et du soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (1,6 M€). Les crédits alloués aux organismes locaux d'entraide et de solidarité garantissant l'aide fournie aux Français les plus vulnérables, dans un contexte inflationniste et de crise, sont augmentés de 0,2 M€ (soit 1,4 M€). Les contributions à la caisse des Français de l'étranger et aux centres médico-sociaux ont été ramenées respectivement à 0,4 M€ et 0,2 M€. Enfin, le rétro-transfert aux ministères sociaux de la prise en charge des frais d'hospitalisation en Nouvelle-Calédonie pour les ressortissants français établis au Vanuatu sera effectif en 2026, pour un montant total de 0,5 M€, ce qui permet de revenir au partage des compétences prévu par une convention de 1982.

A l'inverse, l'enveloppe allouée aux dépenses liées aux élections est portée à 2,4 M€ pour tenir compte de l'organisation des élections des représentants consulaires, des élections sénatoriales en 2026 et des premières dépenses en prévision de l'élection présidentielle de 2027.

Concernant la modernisation de l'administration consulaire, 2,9 M€ supplémentaires par rapport à la LFI 2025 sont nécessaires à la poursuite de projets phares de simplification et de dématérialisation (soit une enveloppe portée à 16,2 M€). Cette dotation intégrera l'expérimentation du renouvellement des passeports (extension à l'Espagne et à l'Australie), la dématérialisation de l'état civil et le développement du vote par internet. 5 M€ sont consacrés au service de réponse téléphonique France consulaire (-0,9 M€ par rapport à la LFI 2025) dont le déploiement à l'échelle mondiale doit être achevé d'ici fin 2025.

Enfin, la dotation allouée à la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas est revue à la baisse en 2026 (-1,6 M€), en raison de l'apurement du stock de dossiers anciens et d'une baisse du flux de nouveaux dossiers constatée en 2025. L'enveloppe s'élève ainsi à 2,2 M€.

4) Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »

En 2026, la dotation du programme 185 s'établit à 605,9 M€, en diminution de 45,8 M€ par rapport à la LFI 2025, dont 25 M€ appliqués sur la subvention pour charges de service public de l'AEFE (391,6 M€). Cette baisse accompagnera les travaux de refonte du modèle économique de l'opérateur que le MEAE pilote dans le cadre d'un groupe de travail interministériel *ad hoc*.

Les autres subventions aux opérateurs sont préservées ou en légère baisse, avec la reconduction de l'enveloppe allouée à Campus France (3,4 M€) et une diminution de 1 M€ pour celle de l'Institut français (25,5 M€).

Par ailleurs, dans le prolongement des États généraux de la diplomatie, la dotation de fonctionnement aux établissements à autonomie financière (EAF) est préservée en 2026 à hauteur de 45,7 M€, ce qui permet de poursuivre les processus de revalorisation salariale et d'amélioration de la protection sociale pour les agents de droit local.

La ligne « autres crédits d'intervention » est en baisse de 4,2 M€ en 2026 par rapport à la LFI 2025. Les moyens déployés dans le réseau permettront toutefois d'inscrire dans la durée la dynamique de renforcement, depuis 2024, de notre politique d'influence et de rayonnement, au moyen de la poursuite de nos objectifs dans les domaines éducatifs, culturels et économiques.

Enfin, les crédits alloués aux bourses de mobilité étudiante s'élèvent à 56,2 M€ (en baisse de 13,8 M€ par rapport à la LFI 2025), ce qui nécessite de poursuivre le travail, déjà engagé, de priorisation des activités liées à la politique des bourses les plus prioritaires, en s'inscrivant toujours dans le cadre de la politique d'attractivité universitaire et scientifique.

Afin de renforcer la lisibilité de l'allocation des crédits entre l'administration centrale et le réseau culturel et de coopération, des clarifications ont été apportées à la nomenclature budgétaire du programme 185. Ainsi, sont créées en 2026 de nouvelles actions en remplacement des actions existantes du programme : appui au réseau culturel et de coopération (103,4M€), mobilité étudiante (56,3M€), opérateurs (420,5M€) et crédits centraux (25,6M€).

II- Mission « Aide publique au développement »

La mission « Aide publique au développement » comporte cinq programmes budgétaires partagés entre le MEAE et le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique (MEFSIEN). Pour le MEAE, elle englobe le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », le programme 370 « Restitution des « biens mal acquis » » et le programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement ». Le MEFSIEN pilote quant à lui le programme 110 « Aide économique et financière au développement » et le programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'agence française de développement ».

1) Programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement »

En 2026, le budget du programme 209 s'établit à 1,129 Md€ en AE et 1,542 Md€ en CP, soit une baisse de 618 M€ en AE et 435 M€ en CP par rapport à la LFI 2025. Cet effort budgétaire est réparti sur l'ensemble des dispositifs du programme à l'exception des moyens consacrés à la lutte contre la désinformation et à la coopération décentralisée, en augmentation, qui s'établissent respectivement à 22,6 M€ et à 15 M€ en lien avec nos priorités politiques.

Dans le détail, le volume d'affaires de l'Agence française de développement (AFD) est réduit de 51 % en autorisations d'engagement (AE), mais reste supérieur au niveau de 2017. L'aide-projet gérée par l'AFD s'établit ainsi à 285 M€ en AE et 730 M€ en CP.

La dotation de 80 M€ allouée à l'aide-projet ministérielle, *via* le dispositif des Fonds Équipe France (FEF), permet de préserver la capacité d'action de nos ambassades.

Les moyens attribués aux établissements partenaires s'établissent à 48,4 M€ (+19,2 M€), dont 22,6 M€ attribués à Expertise France et 7,7 M€ pour Canal France International. France Médias Monde bénéficiera de 10,65M€ de crédits supplémentaires afin de renforcer notre action en matière de lutte contre la désinformation Il est à noter que le dispositif L'Initiative est désormais financé sur le programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement ».

Les crédits alloués aux contributions multilatérales (hors humanitaire) sont portés à 23,5 M€ et l'enveloppe dédiée à la francophonie à 37,3 M€.

Les dépenses humanitaires sont également concernées par la baisse des crédits du programme. Ainsi, la dotation allouée à l'aide alimentaire programmée (AAP), désormais « Initiative française pour la sécurité alimentaire et la nutrition » (IFSAN), s'élève à 50 M€ (- 80 M€). Le fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation (FUHS), qui s'élève à 194 M€ (- 26 M€), permet de maintenir l'engagement de la France dans les zones prioritaires déjà identifiées. Enfin, les contributions humanitaires volontaires aux Nations unies atteignent 50 M€ (-100 M€).

A partir du 1^{er} janvier 2026, les contributions du MEAE en matière de santé, d'éducation et de diplomatie féministe, égalité de genre et droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), initialement inscrites sur le programme 209, seront regroupées sur le programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement ». Une partie des contributions en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'environnement, qui relevaient auparavant du P110, figureront également dans la dotation du programme 384.

Conformément à l'objectif de renforcement de la lisibilité de notre action, la nomenclature budgétaire du programme 209 connaîtra également plusieurs évolutions au 1^{er} janvier prochain. Ainsi, une nouvelle action « Action humanitaire » sera créée pour regrouper l'ensemble des crédits humanitaires (294 M€). Au sein de cette nouvelle nomenclature, les crédits alloués à la coopération bilatérale s'élèveront à 1 062,4 M€, ceux dédiés à la coopération multilatérale à 60,8 M€ et ceux concernant la coopération communautaire, via le Fonds européen de développement (FED), à 124,6M€.

2) Programme 370 « Restitution des « biens mal acquis »

La mission « Aide publique au développement » englobe également le programme budgétaire 370 « Restitution des « biens mal acquis » », créé en LFI 2022. Placé sous la responsabilité du MEAE, ce programme doit permettre à terme de restituer aux populations concernées, sous forme de projets de coopération et de développement, les recettes issues de la cession de biens mal acquis par l'Agence de gestion et de recouvrement des biens saisis et confisqués (AGRASC).

À ce stade, aucune nouvelle cession d'actifs n'est prévue pour l'année 2026. En conséquence, le projet de loi de finances pour 2026 ne prévoit pas d'ouverture de crédits sur le programme 370. L'intégralité des crédits ouverts en 2024 (6,1 M€) et en 2025 (32 M€) fera l'objet d'un report sur l'exercice 2026.

3) Programme 384 « Fonds de solidarité pour le développement »

Le programme budgétaire 384, mis en place en 2025, poursuit la mission du Fonds de solidarité pour le développement (FSD). Le financement du programme maintient la totalité des moyens alloués au dispositif. En effet, la dotation du programme 384, qui s'élève à 738 M€, est ainsi conforme à celle dont bénéficiait le FSD depuis 2017 et qui était constituée de 210 M€ au titre de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) et de 528 M€ au titre de la taxe sur les transactions financières (TTF). La répartition des crédits entre le MEAE (487 M€) et le MEFSIEN (251 M€) reste inchangée.

Dans le domaine de la santé, le programme permet notamment de financer plusieurs fonds verticaux pour un montant total de 513,3 M€ en CP, comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (dont une partie est destinée à L'Initiative, sa composante bilatérale, mise en œuvre par Expertise France), Unitaid et Gavi – l'Alliance du vaccin. La France a d'ores et déjà confirmé son réengagement à Gavi (83 M€ versés en 2026) et devrait annoncer sa contribution aux prochains cycles du Fonds mondial et de Unitaid fin 2025.

Le programme 384 finance également une partie des contributions de la France en matière de climat, en complément des crédits du programme 110 et 209, *via* notamment le Fonds vert pour le climat (135,1 M€), et en matière d'éducation, *via* le Partenariat mondial pour l'éducation (66,6 M€ dans le cadre du cycle actuel 2021-2025).

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie internationale de la France en matière de diplomatie féministe (2025-2030) et, plus largement, de la politique française en faveur de l'égalité de genre à l'international, en particulier en matière de promotion des droits et santé sexuels et reproductifs (DSSR), une enveloppe dédiée (2 M€) permet de soutenir des organisations internationales et des ONG. Par ailleurs, 18 M€ sont prévus au titre de notre engagement envers le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP).